

RÈGLEMENT CONCOURS PHOTO- J'y vais à vélo

Du 29 avril au 18 mai 2021

Dans le cadre du label « Agir ensemble », Université Côte d'Azur et le CROUS Nice-Toulon organisent un concours de photos gratuit, ouvert à tous les étudiantes et étudiants d'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR et du CROUS NICE-TOULON ainsi qu'à leurs personnels.

1. THEME DU CONCOURS

Les photos auront pour thème : « J'y vais à vélo ». À partir d'une sélection de thématiques, il sera laissé libre cours à l'imagination de la communauté universitaire pour illustrer ce thème.



Du 30 Avril au 18 Mai 2021
« J'Y VAIS A VELO ! »

Photo Insolite ?
Photo heureux ?
Photo Culture ?
Photo Nature
Parcours Esthétique ?
Parcours Bon Plan ?
Parcours Gourmand ?
...
Quelles photos de votre parcours allez-vous partager ?

Prenez une photo sur votre parcours préféré et partagez-là !
Grand tirage au sort parmi vos plus belles photos
et gagnez des goodies Vélo !

(lien de participation) - > JE PARTICIPE !

*illustration non contractuelle

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toutes les étudiantes et étudiants d'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR, du CROUS NICE-TOULON et de leurs personnels. Chaque participant devra faire parvenir au moins une photographie numérique, d'une qualité minimale de 300 dpi en format JPG, en noir et blanc ou en couleur.

Cette photo présentera, le temps d'un trajet, une vue de parcours, sur l'un des thèmes proposés par le concours qui sont : insolite, heureux, culture, nature, esthétique, bon plan, gourmand.

Elle pourra proposer une vision humoristique, esthétique, démonstrative ou de tout autre intérêt, illustrant le thème que le concourant souhaite mettre en relief.

Les photos seront évaluées sur leur valeur technique, artistique et sur l'originalité de leur point de vue tout en respectant l'idée du thème à illustrer. La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

3. DUREE ET DEROULEMENT DU CONCOURS

Le concours est ouvert du 29 avril jusqu'au **18 mai 2021 inclus** (18h au plus tard) pour envoyer par mail votre photo à l'adresse mail indiquée ci-dessous et selon la procédure qui suit.

4. MODALITES DE PARTICIPATION

Chaque participant peut présenter une ou plusieurs photographies numériques, au format JPG ou PNG, en couleur ou noir et blanc (300 dpi). Les participants devront indiquer la thématique de la photo et son lieu de prise de vue. Ils devront l'envoyer par mail à l'adresse suivante **jvaisavelo@agir-ensemble.net**. Avec cet envoi devront figurer les noms, prénoms, campus et adresse mail des participants. Pour participer le participant devra :

- ⇒ Cliquer sur le lien « Je Participe » présent sur l'email de présentation et de promotion du jeu.
- ⇒ Remplir le bulletin de participation prévu à cet effet (corps du mail), et qui valide son inscription au jeu.
- ⇒ Envoyer ensuite sa ou ses photos par mail à l'adresse : jvaisavelo@agir-ensemble.net

BULLETIN DE PARTICIPATION (CORPS DU MAIL)

Je souhaite participer au concours photos – j'y vais à vélo organisé par UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR et le CROUS NICE-TOULON du 29 avril au 18 mai 2021 ;

- Nom :
- Prénom :
- Campus / site UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR :
- Courriel :
- Statut : étudiante / étudiant ou personnel (CHOISIR LA BONNE MENTION)
- Thématique choisie : Insolite / Nature / Heureux / Esthétique / Gourmand / Culture/ Bon Plan (CHOISIR)

En complétant les informations ci dessous et soumettant ma candidature,
- Je déclare avoir pris connaissance du règlement (lien hypertexte à intégrer) et en accepte les conditions ;
- J'autorise UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR et le CROUS NICE-TOULON à utiliser mes photographies sur tout support de communication en lien avec le concours.

JE N OUBLIE PAS DE JOINDRE MA /MES PHOTOS COMPRESSÉE(S) AU MAIL.

ENVOI

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées, et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos.

Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sans aucun but lucratif sur tout support de communication d'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR et du CROUS NICE-TOULON .

Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation des personnes identifiables sur les photos présentées.

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

5. JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION

Un jury d'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR et du CROUS NICE-TOULON sera constitué pour sélectionner les photographies à primer. Le jury sélectionnera les clichés et désignera les lauréats par catégorie. Il sera composé des membres de la commission « J'y vais à vélo » du CROUS NICE-TOULON et d'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR. Les photos seront numérotées par l'équipe organisatrice de façon à les rendre anonymes aux yeux du jury. Seules les personnes chargées de réceptionner les photos pourront connaître les noms des auteurs des clichés. Ces décisions seront sans appel.

Les photographies seront évaluées sur trois aspects :

- Respect des thématiques du concours
- Valorisation de l'usage du vélo
- Esthétique de la photo

Les organisateurs se réservent le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation qui ne respecterait pas les conditions de participation du présent règlement.

Les photos ne doivent pas :

- Porter atteinte à l'ordre public,
 - Être contraire aux bonnes mœurs,
 - Porter atteinte à sa propre sécurité et à celle des autres,
 - Ne pas respecter le code de la route.
- La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

6. PRIX ET RECOMPENSES

Le concours est doté de lots de goodies issus de l'univers du vélo (éclairage, bandes réfléchissantes, catadioptrés, sonnettes, écarteurs de danger, antivols...). Les récompenses seront attribuées par tirage au sort de l'ensemble des participants dans la limite maximum de 100 gagnants.

La date de publication des résultats interviendra le 28 mai 2021.

Les gagnants seront informés par courriel à partir du 28 mai 2021, et invités à choisir et à retirer leurs lots à l'une des deux adresses de retrait qui leur sera communiquée au sein d'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR et du CROUS de Nice Toulon.

Les lots ne seront ni repris, ni échangés et ne pourront pas faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces.

7. INFORMATIONS NOMINATIVES

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR et le CROUS NICE-TOULON se réservent le droit d'annuler le concours photo. Chaque candidat sera alors averti ; les photos déposées seront détruites, et les sites institutionnels mentionneront l'annulation.

Le règlement sera disponible sur simple demande à l'adresse suivante : jvaisavelo@agir-ensemble.net

Les participants s'engagent à céder gracieusement leurs clichés ainsi que les droits d'usage. UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR et le CROUS NICE-TOULON s'engagent à les utiliser sans but lucratif. Chaque candidat accepte par avance la divulgation de ses noms et prénoms dans la liste des gagnants. Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteur des photos envoyées. Les photos des lauréats pourront être publiées au sein de chaque structure pour valoriser l'usage du vélo.

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant auprès du délégué à la protection des données d'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR et du CROUS NICE-TOULON .